

Barème d'honoraires pour l'immobilier résidentiel

Barème établi au 01/04/2025

Transaction

Montant du bien net vendeur	Honoraires	Commentaires
De 0 € à 50 000 €	10 %	Avec un minimum de 2 000 €
De 50 001 € à 200 000 €	7%	
De 200 001 € à 400 000 €	6%	
De 400 001 € à 700 000 €	5%	
De 700 001 € et au-delà	4%	

- Honoraires charge acquéreur sauf convention contraire précise dans le mandat.
- Honoraires maximum calculés sur le prix net vendeur en charge acquéreur ou sur le prix de vente en charge vendeur.
- Honoraires valables pour les mandats de vente et recherche.
- Dans le cas d'une délégation, les honoraires seront ceux du porteur du mandat.

Viager

Prix de vente	Honoraires TTC
En dessous de 300 000 €	8%
De 300 000 € à 700 000 €	7%
Au-delà de 700 000 €	6%

- Honoraires charge acquéreur sauf convention contraire précisée dans le mandat.
- Les honoraires sont calculés sur la valeur libre du bien.

Location

	Zone de location			Charge (par client)	
	non tendue	tendue	très tendue	Bailleur	Locataire
Entremise et négociation	250 €			✓	✗
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	8 € / m²	10 € / m²	12 € / m²	✓	✓
État des lieux d'entrée	3 € / m²	3 € / m²	3 € / m²	✓	✓

- Les honoraires de location seront dus à la signature du contrat de bail pour les honoraires de visites, constitution du dossier, rédaction du bail et à la réalisation de l'état des lieux pour l'EDL.
- **Les honoraires à la charge du locataire ne pourront en aucun cas être supérieurs à ceux du bailleur.**

Barème d'honoraires pour l'immobilier résidentiel

Barème établi au 01/04/2025

Gestion locative

	Équilibre	Sérénité
Honoraires de gestion locative ou gestion viagère	6,6%	8,4%

- Les % sont exprimés TTC sur la base des montants loyers TTC + charges.
- Détail des prestations en agence.

GLI

2,5 % TTC des loyers + charges

Location (bail code civil)

Honoraires location parking et box	500 € (250€ charges locataire + 250€ charges propriétaire)
Habitation (hors résidence principale)	30% du loyer annuel charges comprises (20% charge locataire et 10% charge bailleur)
Rédaction du bail	1 200 € TTC
État des lieux	En fonction du nombre de pièces

État des lieux de sortie (ou état des lieux sur demande)

Appartements	Nb de pièces	Vide (en € TTC)	Supplément meublé (en € TTC)
	1	149 €	50 €
	2	199 €	70 €
	3	209 €	90 €
	4/5	229 €	110 €
	6/7	279 €	150 €
Maisons	1/2/3	249 €	90 €
	4/5	329 €	110 €
	6/7	399 €	150€

RDV non honoré : 60 € TTC

Barème des honoraires pour les locaux professionnels

Barème établi au 01/04/2025

Vente

Prix de vente	Tarif de référence
Inférieur à 299 999 € HT	7% HT
Compris entre 300 000 et 699 999 € HT	6% HT
Au-delà de 700 000 € HT	5% HT

Honoraires charges vendeur sauf convention contraire dans le mandat.

Cession de fonds de commerce ou de droit au bail

30% de la valeur locative annuelle (loyer annuel HT + 1/9 du droit au bail).

Avec un montant minimum d'honoraires de 5 000 € HT (hors frais administratifs, greffe, taxes et débours restant à la charge du preneur).

Location

30% du loyer HT et HC - 20% charges preneur - 10% charges bailleur.

Bail commercial - bail professionnel - bail dérogatoire.

Rédaction de bail : 1000 € HT.

État des lieux : 350€ HT jusqu'à 150m².

Gestion

7% HT soit sur toutes les sommes encaissées.

L'ensemble des frais de gestion est déductible de vos revenus fonciers.

TVA

Taux en vigueur au 01/01/2025 : 20%